

Compte rendu du C.H.S.C.T. DU 7 OCTOBRE 2013

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 06 2013

PROPOSITION DE DEPENSES COMPLÉMENTAIRES POUR LE 2EME SEMESTRE 2013

Les propositions de dépenses complémentaires pour le 2nd semestre 2013 ont été exposées. **Parmi les propositions formulées par l'administration, plusieurs relèvent en définitive de dépenses directionnelles** (dépenses de fournitures de bureau ou obligatoire pour l'employeur en vertu de son obligation générale de sécurité et/ou imposées réglementairement comme par exemple : financement de lampes individuelles de bureau, de gants de protection pour divers sites du département, le changement des néons des sites du département, le changement d'une centrale incendie) **et non de dépenses d'amélioration individuelle ou collective des conditions de travail des agents** (aménagement de postes de travail à la demande du médecin de prévention ou des organisations syndicales à la suite d'une visite de site, par exemple) **incombant au C.H.S.C.T.**

Ainsi l'ensemble des représentants du personnel a voté contre l'achat de la centrale incendie pour le CFP de Chatillon cette dépense incombant à l'administration. Le directeur présidant le CHS a déclaré qu'il passerait outre et utiliserait les crédits du CHS pour cet achat. Un véritable coup de force !

Pour mémoire, la note d'orientation ministérielle 2013 précise que les dépenses imputables sur les crédits du C.H.S.C.T. doivent servir à financer des actions de prévention des risques professionnels et des conditions de travail. Ils doivent être utilisés conformément aux principes fixés au niveau ministériels. Le plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et condition de travail conforté par la circulaire relative au fonctionnement des C.H.S.C.T. des MEF indique, en outre, que la dotation du C.H.S.C.T. ne doit pas servir aux financements des actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien de bâtiments...) qui sont financés par les directions. Il appartient au Président (donc au D.D.F.I.P.) de s'assurer que les dépenses envisagées relèvent effectivement du budget de leur comité.

C'est pourquoi la C.G.T. et les autres O.S. ont exprimé leur désaccord s'agissant du financement de certaines de ces dépenses et notamment une dépense incombant à la direction car elle s'inscrit dans le cadre de la mise aux normes obligatoire des centrales incendie des sites du département à l'horizon 2015 (obligation générale de sécurité incombant à l'employeur). Toutefois, bien que la C.G.T. et les autres O.S. aient voté contre, **la direction est passé outre en décidant de l'imposer, et ce contrairement aux textes en vigueur réglementant le fonctionnement des CHS.C.T.**

Or, en principe, les avis donnés par les membres votants du C.H.S.C.T., qui s'apparentent à des décisions et/ou avis formel, doivent être suivis de l'administration qui, si elle ne le fait pas, doit en tirer les conséquences juridiques qui s'imposent (R.I. C.H.S.C.T. article 10 et suivant).

La C.G.T. a, en revanche, proposé que d'autres dépenses intéressant l'amélioration des conditions de travail et la santé des agents du département, comme par exemple l'achat de pupitres destinés à ceux souffrant de pathologies constatées par le médecin de prévention (pathologies de type troubles musculo-squelettiques T.M.S., concernant notamment le dos, les cervicales) **soient retenues. La C.G.T. remarque que sur certains départements ce type de matériel est déjà généralisé à tous les agents afin de prévenir les T.M.S.** (ex : à Marseille et en Guadeloupe, les agents disposent d'office d'un pupitre de bureau afin d'éviter les pathologies type T.M.S. ou ayant une incidence sur les cervicales et le dos).

La CGT a enfin demandé que l'installation d'un vitrage et le rehaussement de la banque d'accueil du CFP de Suresnes soit inscrite dans les dépenses. La direction s'y est opposée prétextant l'impossibilité technique de réaliser le rehaussement et la non-conformité avec la charte DG concernant l'accueil.

Globalement, la dotation budgétaire du CHS pour 2013 (296 079€) est pratiquement totalement dépensée. Les dépenses se répartissent de la manière suivante 99 263 € pour les formations et 193 364 € pour les travaux et achats. Ci-dessous la liste des principales dépenses validées par ce CHS:

Bouche d'aération CFP Courbevoie, pose de stores (St Cloud, CFP Suresnes), remise en état éclairage parking CFP Sceaux, travaux électricité et sécurité incendie RF Antony, achat brassards évacuation, achat réfrigérateur (Boulogne Fessart), achat de matériels divers (chariots, marchepieds, convecteurs, repose-pieds,...), pose d'un miroir sortie parking Montrouge, ajout de blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

PRESENTATION DE LA LETTRE DE MISSION DU MEDECIN DE PREVENTION

L'article 10, il a pour rôle de « *prévenir de toute altération de la santé des agents du fait de leur travail* » par d'action sur le milieu professionnel et le biais de la surveillance médicale des agents et Conformément à **l'article 15** du décret il conseille l'administration, les agents et leurs représentants dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'hygiène des locaux et des restaurants administratifs, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle, l'information sanitaire. **L'article 16 et 17** du décret n°82-453, le médecin de prévention est associé aux actions de formation à l'hygiène et à la sécurité. Il est obligatoirement consulté sur les projets de construction ou d'aménagement importants des bâtiments administratifs et des équipements. Chaque année, il doit transmettre un rapport écrit dressant le bilan de son activité au C.H.S.C.T. et au bureau DRH 3 B. Il travaille également en partenariat avec la commission de réforme et le comité médical départemental ou ministériel et assiste aux réunions du C.H.S.C.T.

POINT SUR LES EXERCICES D'EVACUATION

Un point sur les sites ayant ou non procédé aux exercices d'évacuation sur le département a été fait. Pour mémoire, sur les sites de plus de cinquante personnes travaillent, deux exercices par an doivent être réalisés contrairement aux sites où il y a moins de cinquante personnes. Au 7 octobre, sept sites sur 41 n'ont pas encore effectué d'exercice d'évacuation.

POINT SUR L'ETAT DU DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE (D.T.A.)

Un point sur la mise à jour des D.T.A. a été exposé. Pour 2013, il est prévu de mettre à jour les D.T.A. pour les sites de Boulogne Nord C.F.P. et T.M., Sceaux C.F.P. et 0 T.M., Sèvres C.F.P., Courbevoie et Suresnes C.F.P.

TRAVAUX AU CFP DE LEVALLOIS (RUE BAUDIN)

Les travaux de démolition et de désamiantage de l'immeuble vont commencer en octobre avant que les services (SIP et SIE) installés dans l'immeuble ne déménagent boulevard de Reims en décembre. Le maître d'oeuvre et un représentant de l'entreprise de démolition ont été invités à la séance du CHS pour exposer le plan de retrait de l'amiante, les conditions dans lesquelles vont être effectués les travaux et répondre aux questions.

Les travaux commenceront après l'installation du chantier fin octobre-début novembre par les travaux de curage. Ceux-ci consistent à la mise à nu des murs béton. Les travaux commenceront par les parties de l'immeuble les plus éloignées des locaux occupés c'est à dire par le 9^{ème} étage. Il a été confirmé qu'il n'y aurait pas de communication possible entre le chantier et les agents ou les contribuables. Des voies de circulation distinctes seront installées. Selon le maître d'oeuvre la gêne pour les agents sera limitée (notamment nuisances sonores). Les horaires du chantier prévus en ce qui concerne les travaux proprement dits sont 8h30-13h15 et 14h45-16h45 ; le vendredi 8h30-13h15. Le chauffage ne sera pas coupé pendant les travaux.

Opérations de désamiantage

L'amiante est présente essentiellement dans les dalles du sol, dans la colle des dalles et dans les joints des vitres-chassis. Les locaux seront traités dans le même ordre que pour les travaux de curage c'est à dire en commençant par le 9^{ème} étage. Les zones traitées seront totalement confinées. Des tests fumée seront effectués pour s'assurer de l'étanchéité des zones. Un prélèvement d'air sera pratiqué avant le début des travaux puis des prélèvements seront effectués régulièrement (quotidiens au R+1 et R+3 et tous les quinze jours au R+1) et leurs résultats seront communiqués dans un délai de 48 h.

INSTALLATION DU CFP DE LEVALLOIS BD DE REIMS

La CGT a rappelé les principales réserves faites lors de l'audience du 27 septembre et qui intéressent le CHS : taille des locaux par rapport au nombre d'agents (environ 70), dossiers installés au sous-sol, nombre de toilettes,

sol couvert de moquette (hors accueil), installation de la boîte aux lettres à l'extérieur du CFP de l'autre côté du parc.

Nous avons demandé la possibilité de visiter les nouveaux locaux pour les membres du CHS et pour les agents. La direction a donné son accord de principe.

PRÉSENTATION DU BILAN SSCT

Le bilan annuel santé, sécurité et conditions de travail 2012 a été exposé. Il prend pour cette année la forme d'un questionnaire permettant de rendre compte de l'activité du C.H.S.C.T. Y est joint le tableau de bord de veille social des directions (T.B.V.S.).

PRESENTATION DES RAPPORTS DE VISITE DE L'INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ISST) A LA T.M. DE NANTERRE ET LA R.F. D'ANTONY

Les rapports de visite de l'I.S.S.T. de la T.M. de Nanterre et R.F. d'Antony ont été présentés. Il en ressort que sur la T.M. De Nanterre, l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite doit être améliorée (exigence légale d'ici 2015) ; la grille d'évacuation des eaux est bouchée ; la liste des membres du C.H.S.C.T. à jour n'est pas affichée. Son affichage a donc été demandé au gestionnaire de site.

Sur la R.F. d'Antony, le rapport de vérification électrique n'a pas été présenté. Or il existe une prise désolidarisée du mur. Aucun détecteur de fumée n'a été installé dans le local à archives. Aucun téléphone n'est présent dans le coffre. Le D.T.A. présenté ne concerne pas le site (pas à l'adresse du site). Le contrat d'ascenseur n'a pas été présenté à l'I.S.S.T. sur sa demande. Les V.M.C. sont sales. Il faut que le gestionnaire de site fasse une demande de prestations exceptionnelles à B.I.L. car les petits sites ne sont pas couverts par le contrat général. Par ailleurs, il a été noté que la température relevée sur le site est élevée en période estivale malgré les stores athermiques posés. Enfin, le D.U.E.R.P. ainsi que la liste et coordonnées des membres du C.H.S.C.T. et du médecin de prévention ne sont pas affichées sur le site.

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE PREVENTION (PAP) 2013 ET NOUVELLE DEMARCHE D'EVALUATION POUR 2014

Un point sur la mise en œuvre du PAP 2013 a été présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Les délibérations concernant les visites des O.S. Au dernier semestre 2013, la proposition de l'installation d'un défibrillateur (site test du département), le point sur l'accueil des nouveaux agents sur le département ont été présentées.

Si vous avez des sujets ou des demandes à faire remonter, n'hésitez pas à les transmettre vos représentants : Céline ALAYA, Maurice CANTRAINNE, Luc BENOIT, Laurent VALDES.

Je souhaite adhérer à la CGT Finances Publiques

NOM :	Prénom :	Date de naissance : / /	
Catégorie :	Grade :	Echelon :	Filière fiscale :	Filière publique :
Adresse administrative :				
.....				
Adresse pour l'envoi de la presse :				
.....				
Adresse administrative :				
.....				
Adresse personnelle (préciser) :				
.....				
.....				
.....				
.....				

A remettre au correspondant de votre site ou à adresser à Philippe Geoffre, secrétaire (HDF Montrouge, 18 rue Victor Hugo 92121 Montrouge cedex. Tel : 01 55 58 24 44), à Luc Benoit (HDF de Nanterre, 235, avenue Georges Clémenceau 92756 Nanterre cedex. Tel : 01 41 37 84 53.) ou à Philippe Kergoat (local syndical CGT DDFIP, 167-177 av F et I Joliot-Curie 92013 Nanterre Cedex . Tel : 01 40 97 30 74)